



Conférence des assemblées législatives des régions
d'Europe

Deuxième réunion

Comité permanent

Vendredi 1er juillet 2022

VERBATIM

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

Présidence de M. Marcourt, Président de la Conférence des assemblées législatives d'Europe
(CALRE)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. SÉANCE D'OUVERTURE

Intervention de M. Jean-Claude Marcourt, Président de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE)

M. le Président. - Chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux. Je vous souhaite la bienvenue pour cette deuxième réunion annuelle du comité permanent de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe. Comme vous le savez, notre règlement prévoit que deux de nos réunions annuelles doivent se tenir de préférence à Bruxelles dans les locaux du Comité européen des régions. C'est avec plaisir que j'accueille ce matin celles et ceux qui sont présents ici, dans la salle, mais également celles et ceux qui, avec nous, sont à distance.

Je veux saluer la présence – il va nous rejoindre – de M. Vasco Alves Cordeiro, qui a été élu ce mercredi président du Comité européen des régions. Je le félicite au nom de la CALRE pour son élection et lui adresse tous mes vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Je voudrais également remercier le président Tzitzikostas pour le travail formidable qu'il a accompli au cours de son mandat. Son engagement et sa capacité d'adaptation ont permis au Comité européen des régions d'assurer sa fonction première de porte-voix des régions et des villes européennes dans un contexte sanitaire et économique particulièrement difficile.

Merci, enfin, au Comité des régions de nous accueillir aujourd'hui dans ce bâtiment dénommé Jacques Delors qui nous rappelle l'action de celui qui fut l'architecte de l'Union européenne contemporaine.

Chers collègues, dans son premier discours prononcé devant le Parlement européen en tant que président de la Commission, Jacques Delors rappelait les mots prononcés par Jean Monnet lors de la naissance de la CECA, à savoir que l'intégration européenne n'est pas seulement un concept politique, mais aussi un idéal en vue de garantir la paix en Europe. En prononçant ces mots, il reconnaissait la notion de paix comme la raison d'être fondamentale de la Communauté européenne. Jacques Delors le rappelait en 1985.

Notre conférence tente, elle, depuis sa fondation, voici bientôt près de 25 ans, d'œuvrer au renforcement de la démocratie en Europe. Fidèles à ce principe fondateur, mais aussi conscients du caractère historique du drame qui se joue à quelques centaines de kilomètres de nous, nous avons pris des initiatives allant dans le sens de l'inclusion de l'Ukraine au projet européen.

Aux premiers jours de l'intervention russe, le 24 février, notre comité permanent a adopté en urgence une déclaration dans laquelle il condamnait, dans des termes les plus fermes, l'invasion russe de l'Ukraine et exprimait son soutien sans réserve au peuple ukrainien, se voyant à nouveau confronté à la guerre. Le 16 mars, nous nous sommes réunis en session extraordinaire dans le but d'échanger avec des experts au sujet de l'accueil des réfugiés ukrainiens par les régions européennes et la candidature de l'Ukraine à l'Union.

En suite de cette réunion, le vice-président Matos Expósito et moi-même avons signé une déclaration dans laquelle nous appelions les institutions à formuler une réponse conjointe, efficace et permanente à la problématique de la gestion de la migration et de l'asile sur le territoire de l'Union.

Enfin, nombre de nos assemblées membres ont affiché leur soutien au peuple ukrainien dès les premiers jours de l'invasion en hissant le drapeau ukrainien sur leurs bâtiments ou en adoptant des déclarations de soutien.

La guerre en Ukraine démontre une fois de plus le rôle moteur des élus régionaux au sein du système démocratique. Je veux ici rendre hommage à l'ensemble des femmes et des hommes élus démocratiquement qui se retrouvent en première ligne face à l'agresseur russe et qui font preuve d'un immense courage en venant en aide à leur population.

Une fois la guerre terminée, ce seront les mêmes qui permettront la reconstruction de l'Ukraine ainsi que son adhésion pleine et entière à l'Union.

Notre devoir est de les soutenir dans leur combat, notamment au moyen de l'Alliance pour la reconstruction des villes et des régions ukrainiennes au lancement de laquelle j'ai eu l'honneur de prendre part hier à l'occasion de la session plénière du Comité européen des régions.

J'accueille le nouveau président du Comité des régions, M. Vasco Alves Cordeiro, que je remercie de sa présence.

Intervention de Mme Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen

M. le Président. - Chers collègues, en suite de l'élection de Mme Roberta Metsola à la tête du Parlement européen, en janvier dernier, j'avais souhaité lui donner la parole à l'occasion de notre réunion afin qu'elle puisse s'exprimer sur les priorités de sa présidence. Retenue par la préparation de la prochaine session plénière du Parlement, Mme Metsola n'a malheureusement pas pu prendre part à cette réunion, mais a tenu à nous adresser un message vidéo que je vous propose d'écouter.

(Projection de la vidéo)

La parole est à Mme Metsola.

Mme Metsola, Présidente du Parlement européen. - *Cher Président Marcourt, chers collègues, c'est un plaisir de m'adresser ici à l'Assemblée des régions d'Europe.*

La démocratie est un exercice important et les assemblées régionales sont essentielles. En tant que représentants régionaux, vous êtes proches des régions et des communautés locales. À travers votre travail au quotidien, vous connaissez exactement les intérêts et les préoccupations des citoyens européens.

En tant que présidente du Parlement européen, je veux, moi aussi, connaître leurs priorités parce que je suis déterminée à ce que le Parlement européen soit plus proche des citoyens afin de leur montrer que leur voix est entendue, que l'on peut faire une différence et que c'est le droit de chaque citoyen européen. C'est pour cela que j'ai décidé de collaborer plus étroitement avec vous au cours de ma présidence pour m'assurer qu'aucune région, qu'aucune ville ou qu'aucun village en Europe ne soit laissé-pour-compte. Il est important d'avoir un dialogue et un échange, et ce, particulièrement aujourd'hui avec la reprise après la plus grande pandémie que nous ayons connue. Je voudrais vous lancer un appel pour que l'on s'attaque aussi au challenge le plus monumental de notre temps, c'est-à-dire le changement climatique. Il est important de garantir la durabilité de notre planète, et l'Union européenne sera en première ligne pour montrer l'exemple.

Un autre domaine dans lequel, en tant qu'Union européenne, nous devons avoir une position tranchée. L'agression de l'Ukraine a ouvert l'un des chapitres les plus sombres de notre histoire. Il est donc important d'être à leurs côtés. Ils défendent non seulement leurs maisons et leurs terres, mais aussi la liberté et la démocratie, en laquelle nous croyons tous. Dans les villes et les villages européens, les citoyens ouvrent leur maison et leur cœur pour accueillir des milliers de réfugiés ukrainiens et particulièrement des enfants. C'est une manifestation de la solidarité européenne la plus positive possible.

Aujourd'hui, nous voyons que le respect des institutions est remis en question. Certaines valeurs intrinsèques à l'Union européenne sont menacées par l'attaque russe de l'Ukraine. Dans ces moments, en tant que représentants des peuples européens, nous devons réfléchir à cette question : allons-nous accepter qu'une autocratie violente l'emporte ? Notre réponse est univoque : non, nos valeurs font partie de notre ADN et nous n'allons pas céder la place à des despotes. L'État de droit est la règle chez nous.

Intervention de M. Vasco Alves Cordeiro, Président du Comité européen des régions

M. le Président. - La parole est à M. Alves Cordeiro.

M. Alves Cordeiro, Président du Comité européen des régions. - *Je vous remercie de l'invitation que vous m'avez adressée d'être présent aujourd'hui. C'est pour moi un énorme plaisir et un honneur d'être ici, dans cette réunion, et de pouvoir m'adresser, en tant que président du Comité des régions, à tous ses membres.*

Cher Président Marcourt, hier, nous avons eu l'opportunité d'être ensemble lors de la réunion de démarrage de l'Alliance des villes et des régions d'Europe pour la reconstruction de l'Ukraine et, aujourd'hui, nous sommes ensemble dans cette réunion de la CALRE. Je voudrais mettre en avant, dans cette réunion, le fait que c'est un grand plaisir pour tous les membres. J'ai également à mes côtés le président Lambertz, qui a été président du Comité des régions. Il est très important de mettre cela en avant et ces différences entre les assemblées et les comités.

Dans les présentes circonstances de temps très troublés, où nous sortons de la pandémie et où nous faisons face à une guerre, avec des conséquences politiques, humaines et sociales, dans tous ces aspects, tous ces problèmes et toutes ces urgences, les régions font face et démontrent que non seulement nous pouvons prendre des mesures face aux problèmes, mais que nous sommes aussi ceux qui font que les choses arrivent. Les villes et les régions, à travers l'Europe, ont continué pendant la pandémie, non seulement en prenant des mesures, mais aussi en créant des initiatives qui aident les familles et leurs revenus. C'est très important, et pas seulement d'un point de vue politique.

Pendant la guerre en Ukraine, à nouveau, les régions et les villes ont été celles qui ont fait face et accueilli les réfugiés. Encore hier, j'ai eu l'opportunité de faire une mention spéciale au fait que la CALRE est l'un de nos partenaires dans l'Alliance des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine. La CALRE est l'une des institutions qui nous portent à ces deux niveaux : le niveau politique, mais aussi le fait qu'il représente, en des termes très pratiques.

Président Marcourt, cela a été un vrai plaisir et un honneur d'être ici hier, mais surtout de vous avoir en tant que partenaire du Comité des régions dans cette alliance, parce qu'il est très important de mettre en avant le rôle et l'importance des villes et des régions. En des termes pratiques, le fait que la CALRE est notre partenaire et que le président Marcourt était là hier, c'est de grande importance. C'est très significatif : une alliance avec des pouvoirs législatifs pour prendre des décisions et des actions. Permettez-moi une fois de plus, Président Marcourt, de vous remercier pour être un partenaire dans cette initiative et aussi d'être là hier dans notre cérémonie de lancement. Il y a non seulement des challenges qui arrivent de ce type de situation, mais il y a également un challenge très important pour les régions et les villes, mais aussi pour les régions avec un pouvoir législatif...

(Absence d'enregistrement)

La réaction du Conseil de l'Europe suite à la conclusion de la conférence... Le Conseil est une des institutions qui représentent la participation des citoyens. Aujourd'hui, avec un exercice massif de participation, que peut-on dire ? C'est que l'on prend note de la situation. Je crois qu'il y a quelque chose là qui ne va pas. Je crois que, grâce à votre direction, le Comité des régions et d'autres institutions peuvent intervenir et réagir en disant : « Non, nous ne sommes pas là pour cela. Non, nous voulons être participatifs, nous sommes là pour participer. » Je crois que c'est un manque de respect pour les citoyens qui ont pris le temps et ont aussi parfois encouru un coût pour participer au vote. On ne peut pas accepter cette situation. Les régions, les villes et les citoyens doivent aussi prendre note de la réaction du Conseil de l'Union européenne.

Je voudrais vous donner un aperçu de ce qui attend le Comité des régions pour les 2,5 années à venir. Dans tout ce contexte, avec la situation actuelle, nous sommes confrontés à plusieurs défis. Je crois que notre réaction face à ces défis, notre capacité de surmonter ces défis, réside en quelques réflexions, idées que je voudrais partager avec vous.

Tout d'abord, la situation démontre que nous avons besoin d'une Europe plus forte et plus juste pour tous. Une Europe plus forte ne peut reposer que sur une vie démocratique. L'Europe peut être plus forte si elle implique plus les citoyens, si les citoyens se sentent plus représentés, si les mécanismes démocratiques de participation sont aussi responsabilisés. Je voudrais ici féliciter le président Karl-Heinz Lambertz pour une initiative qu'il a adoptée dans sa proposition à un mécanisme de concertation permanent avec les citoyens. Dès lors, une Europe plus forte, cela veut dire pas seulement plus de compétences, plus de portée, mais aussi comment la vie démocratique en Europe est vécue. C'est ce qui va rendre l'Europe plus forte, une Europe plus juste. Je crois que c'est très important, vraiment, de le souligner.

Bien sûr, nous avons aussi des filles de civilisation, de genre, l'inclusion de la communauté LGBTQI. Cependant, n'oublions jamais qu'une Europe plus juste pour tous veut aussi dire que les gens ont besoin de réponses lorsqu'ils craignent de perdre leur emploi, lorsqu'ils pensent qu'ils n'auront pas la possibilité d'offrir à leurs enfants un accès à l'éducation, aux soins de santé. Je crois que là, l'Europe peut aussi faire preuve de plus de justice. Je ne vais pas dire qu'il faut diminuer l'importance des autres aspects. Néanmoins, il ne faut pas oublier ceci, parce que je crois que les collectivités de par l'Europe expriment leurs craintes. L'Europe doit apporter une réponse à leurs peurs. Je crois que ceci permettra de renforcer l'Europe et de la rendre plus juste.

La deuxième idée – je vais ensuite clore mon intervention – est un des plus grands défis pour les régions et les villes européennes, en tout cas dans les trois années à venir : quel sera l'avenir de la politique de cohésion ? Je crois qu'il faut vraiment se mobiliser pour défendre cette cohésion.

Je crois qu'il faut vraiment, collectivement, défendre notre position parce que la politique de cohésion est l'essence même du rêve européen. Ceci touche à l'essence même de l'idée et du projet européen. Je crois que vous comprenez tous que la politique de cohésion a été un petit peu mise de côté pour faire face à l'urgence de la situation. Je crois que personne n'aurait compris le contraire. Néanmoins, n'oublions jamais l'importance structurelle de la politique de cohésion. N'oublions jamais que la meilleure façon de défendre cette politique de cohésion n'est pas à partir des institutions européennes. Non, c'est au niveau des régions et des villes. La meilleure façon de défendre cette cohésion, c'est de l'utiliser à bon escient au quotidien. Nous devons en être conscients. Je crois que le moment est venu d'unir nos forces pour défendre cette politique d'une importance extrême, non seulement pour les régions et les villes, mais aussi des politiques les plus importantes pour l'Europe.

Je vais terminer avec ces mots, parce que cela touche vraiment à l'essence même, au cœur même de l'idée politique de l'Europe, c'est-à-dire que personne ne doit être laissé-pour-compte. Monsieur Marcourt, merci de me donner l'occasion de participer à cette réunion aujourd'hui avec vous. Je suis impatient de collaborer avec vous à l'avenir et pas seulement dans le contexte de la CALRE. Je crois qu'il y a pas mal de travail qui nous attend et j'aimerais aussi m'associer à vous pour apprécier notre partenariat et le travail collaboratif entre la CALRE et le Comité des régions. Je suis disponible pour répondre à toute question. Il y a beaucoup de travail à faire et je suis impatient de pouvoir réaliser des résultats concrets. Merci, et merci de me donner l'occasion de m'exprimer.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur le Président Cordero, pour votre message, mais aussi pour ce que vous proposez, ce que vous allez faire au niveau du Comité des régions. Vous pouvez compter sur la CALRE – je pense pouvoir parler au nom de mes collègues – pour s'engager résolument dans la défense du Comité des régions, de la CALRE et surtout de la défense des citoyens, et d'améliorer la vie de nos concitoyens et de soutenir la démocratie et la paix dans ces périodes troublées.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CALRE

M. le Président. - Chers collègues, vous avez reçu le procès-verbal de la dernière réunion du comité permanent de la CALRE. Il nous revient d'approuver ce procès-verbal, mais préalablement, de vous consulter pour savoir s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

En l'absence d'intervention, je considère que le procès-verbal est adopté.

3. CONCLUSION DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Intervention de Mme Karolina Zubel et de M. Jan Bazyli Klakla, coauteurs du rapport « La dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites »

M. le Président. - Chers collègues, la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui s'est clôturée il y a quelques semaines, devait contribuer à combler le fossé entre l'Union et les citoyens, quelle que soit leur région, leur ville ou localité d'origine.

En suite de la conclusion de cette conférence, j'ai souhaité inviter à cette réunion Mme Karolina Zubel et M. Jan Bazyli Klakla, qui ont corédigé pour la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance et des affaires institutionnelles et extérieures du Comité européen des régions un rapport sur la dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites. Je les invite donc à présenter leurs conclusions sur cette dimension territoriale, notamment en termes d'approfondissement de l'intégration politique et sur les suites à donner aux propositions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

La parole est Mme Zubel.

Mme Zubel, Coauteure du rapport « La dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites ». - *Je vais essayer de partager mon écran. Cela fonctionne. Bonjour à toutes et tous. Je suis Karolina Zubel, et avec mon collègue Jan Bazyli Klakla, nous allons vous présenter une partie des conclusions et des recommandations qui sont ressorties de notre étude sur la dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites. Cela a été achevé, sauf erreur de ma part, la semaine dernière, pour de bon car cela a été publié sur le site web. Nous représentons le Centre pour la recherche économique, et un des trois auteurs, malheureusement, n'est pas avec nous aujourd'hui. Si vous avez des questions, nous serons très heureux d'y répondre après la présentation.*

Quels ont été les objectifs principaux de cette étude ? Comme vous pouvez le voir, d'après le titre, on s'est concentrés sur le renforcement du rôle des autorités locales et régionales dans les démocraties européennes, mais également sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Comité des régions nous a présenté les trois principes, objectifs clés qui étaient les leurs pour cette conférence. Compte tenu des nombreuses contributions que nous avons reçues dans la conférence, on s'est intéressés à toutes les idées qui allaient dans le sens de la promotion du rôle des démocraties représentatives au niveau local et régional. On s'est également intéressés aux idées qui font la promotion de la gouvernance à multiniveaux au sein de l'Union européenne. Nous nous sommes également intéressés à des recommandations concrètes qui portent sur des mentions territoriales des politiques européennes, mais de telle sorte à répondre aux trois objectifs sur l'idée de renforcer le rôle des autorités locales et régionales et des démocraties européennes.

Notre approche comporte trois volets. Nous avons commencé par mener un examen de la littérature et nous avons analysé toutes les ressources disponibles sur le site web de la conférence, ce qui a représenté une énorme quantité d'informations. Nous avons analysé environ 49 propositions adoptées ainsi que 328 mesures concrètes dans neuf sujets différents et fondées sur les 178 recommandations des panels de citoyens européens. Une surprise pour nous, c'est que plus de 16 000 idées ont été enregistrées sur la plateforme numérique. Nous ciblons véritablement la voix des citoyens qui ont pris le temps de faire des recommandations concrètes, émettre des idées et les télécharger sur la plateforme. Ce qui nous a également intéressés, c'est le résultat des panels de citoyens nationaux en ce qui concerne les questions qui portent sur les démocraties représentatives et les questions de démocratie. Cela a mené à un rapport partagé en quatre groupes thématiques. À la base, ces groupes thématiques étaient légèrement différents, mais, au fur et à mesure de la conférence, nous avons réorganisé ces différents groupes, tels qu'ils apparaissent dans le rapport final de la conférence.

Voici les quatre principaux groupes thématiques correspondant fortement à toutes les idées émises :

- l'information des citoyens, la participation et la jeunesse. Le plus grand nombre de contributions a été présenté sous ce volet qui porte sur tout un ensemble de sujets qui vont de l'engagement de la jeunesse dans le processus démocratique aux points d'information entre les différentes villes et régions de l'Union européenne présentant ce que fait l'Union européenne ;*
- la démocratie et les élections du Parlement européen. Il s'agit d'encourager les débats au niveau européen et de traiter toutes les questions qui, d'une manière ou d'une autre, sont liées aux forces démocratiques ;*
- le processus de prise de décision au niveau de l'Union européenne. Comment l'Union européenne pourrait-elle devenir plus accessible pour garantir un processus transparent et compréhensible pour les citoyens ?*
- la subsidiarité, qui n'est ni ressortie des panels citoyens ni de la plateforme. Nous avons observé le groupe de travail sur la démocratie pendant cette conférence, et c'est un sujet qui revenait très souvent.*

M. le Président. - La parole est M. Klakla.

M. Klakla, Coauteur du rapport « La dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites ». - *Je vais aborder les changements qui doivent être apportés à la législation afin de pouvoir mettre en œuvre les propositions ressorties de la conférence.*

Compte tenu de la nécessité de changer les traités, nous avons analysé les positions les plus difficiles. Vous avez à l'écran un tableau qui présente un aperçu du résultat de notre analyse. Je n'ai pas eu le temps de rentrer dans le détail de chacune de ces propositions. Vous trouverez toutes ces informations dans notre rapport, que je vous encourage d'ailleurs à lire. Comme vous pouvez le constater, la plupart des propositions n'ont pas besoin de grandes modifications des traités. Une grande partie est à la limite, pour ainsi dire, entre aucun changement législatif nécessaire et de légers changements législatifs.

Nos conclusions ont commencé en disant que la plupart des propositions peuvent être mises en œuvre de différentes manières. Par exemple, à travers des influences politiques jusqu'à une modification des traités. Cela signifie également que, dans chaque scénario, il convient d'évaluer avec soin chaque proposition avec les avantages et les inconvénients potentiels avant de les mettre en œuvre. Pourquoi ? Parce que, pour certaines idées qui, à première vue, semblent nécessiter des changements législatifs, ce n'est parfois pas le cas. D'autre part, d'autres propositions portent plutôt sur la création de nouvelles institutions ou de nouveaux organes européens qui vont encourager les citoyens à participer et qui vont améliorer la participation des citoyens dans le processus législatif. C'est possible sans modifier les traités, mais, dans le même temps, une telle approche bénéficierait d'un ancrage dans les traités. Ce sont les notions importantes à tenir à l'esprit dans ce contexte.

Les traités de l'Union européenne peuvent être perçus de deux points de vue différents pour ce qui est de leur mise en œuvre et de leur rôle. Tout d'abord, ils peuvent être perçus comme un obstacle, d'une certaine manière, ou quelque chose qui doit être changé afin de pouvoir donner vie aux idées qui ont été émises. Dans notre analyse, nous avons

attiré l'attention sur les articles qui, selon nous, doivent être modifiés impérativement afin de pouvoir donner vie aux idées, notamment pour renforcer le rôle du Comité des régions. Par exemple, les articles 5 TUE et 17 TUE. Par ailleurs, les traités renferment un potentiel, car ils peuvent servir de fondement du changement, à savoir apporter la base juridique et la justification juridique à tout changement. Il faut tenir quelque chose à l'esprit en ce qui concerne les articles 10 et 11 – la démocratie représentative –, mais également l'article 15 du TFUE sur la transparence et l'accès aux informations : l'utilisation de ces dispositions pourrait jouer un rôle essentiel pour que ces propositions soient mises en œuvre avec succès.

Nous nous sommes principalement concentrés sur les modifications juridiques nécessaires et nous avons toutefois constaté que la plupart de ces propositions n'appellent pas nécessairement à un changement de la loi, mais plutôt à un changement dans l'application de la loi. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous le rappeler, mais cela reste tout de même une déclaration importante que je dois rappeler parce que les deux sont liés, à savoir que même une bonne réglementation est parfois mal mise en œuvre. Il y a également des cadres juridiques parfois inappropriés qui peuvent être utilisés à bon escient. C'est la vérité dans les deux cas. Il ressort également de la proposition que la plupart se concentrent sur le niveau de la base, à savoir plus proche des citoyens eux-mêmes que leurs autorités locales et régionales. Il est par conséquent possible que certaines actions soient par la suite soutenues par les autorités locales et régionales dans un second temps uniquement, car seuls les mouvements de la base au sommet seront véritablement reconnus par les citoyens. Nous voulons donc mettre l'accent de cette initiative au niveau local. Il faut que nous veillions à ce que les citoyens aient toujours le sentiment qu'ils sont au cœur de ce que nous faisons et que nous ne détournons pas ce qui leur revient à d'autres fins.

M. le Président. - La parole est Mme Zubel.

Mme Zubel, Coauteure du rapport « La dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites ». - *Merci pour toutes ces explications. Je ne vais pas répéter ce que Jan Bazyli Klakla a dit. Par contre, il y a deux aspects essentiels que je vais mentionner.*

De manière générale, nous avons l'impression – on sera tous d'accord – que toutes les propositions ont un nombre de mesures correspondantes concrètes. Elles ont beaucoup de cohérence les unes avec les autres, à savoir que les priorités des citoyens ont été analysées, mais comme M. Bazyli Klakla l'a dit, leur succès ou leur échec dépendra du moment auquel ces propositions seront traduites dans des mesures concrètes et en fonction du rôle joué par les autorités locales et régionales. En effet, si les autorités nationales, même de l'Union européenne, ne s'y intéressent pas, alors on ne pourra pas avancer. C'est une des principales conclusions.

Notre analyse a également montré que la démocratie est le sujet incontournable d'intérêt de tous les citoyens qui ont pris le temps de contribuer, notamment sur la plateforme du site web ; ce qui nous a un peu surpris et qui n'apparaissait pas de manière si évidente que cela dans les panels de citoyens européens. Bien sûr, dans une certaine mesure, ils ont parlé de la démocratie européenne, mais pas autant que nous l'avions envisagé.

Enfin, nous avons également été un peu surpris par le fait que la démocratie européenne, notamment dans les discussions au niveau local, n'intéressait que quelques États membres : la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et l'Italie. Cela peut être dû au fait que ces pays ont impliqué le plus de citoyens dans les panels de citoyens nationaux, mais c'est tout de même quelque chose que l'on doit examiner de près.

Pour ce qui est des autres recommandations, je ne vais pas vous mentir, elles sont toutes pertinentes pour les autorités locales et régionales, pour le Comité des régions, mais également pour la CALRE. Nous allons peut-être souligner quatre aspects que nous avons analysés dans notre rapport.

D'abord, le but est de renforcer le rôle des autorités locales et régionales comme intermédiaires entre les citoyens et le niveau local et régional, mais aussi le niveau national et européen. Très clairement, il ressort qu'il n'y a pas un tel intermédiaire suffisant à ce stade. Les autorités locales et régionales doivent également participer de manière active dans la définition et la mise en œuvre de l'idée de la subsidiarité. Bien sûr, cela change d'un État membre à un autre en fonction de la situation au niveau national.

Nous recommandons également quelques mesures concrètes pour remédier aux questions à la dimension territoriale des politiques européennes pour parvenir à nos objectifs de cohésion globaux. C'est un aspect dont nous avons déjà discuté dans la présentation précédente.

Enfin, les autorités locales et régionales doivent poursuivre leurs efforts pour renforcer le rôle consultatif dans le processus décisionnel de l'Union européenne. C'est un des écarts qu'ont mentionnés beaucoup de citoyens.

Ce ne sont que quelques aspects que nous avons abordés dans notre rapport. Si vous avez le temps et que le sujet vous intéresse, nous vous invitons à le lire. Merci beaucoup, c'est tout pour notre part.

M. le Président. - Merci, Madame Zobel et Monsieur Klakla.

Je me tourne maintenant vers l'assemblée pour voir s'il y a des demandes d'intervention.

La parole est à M. Häggblom.

M. Häggblom. - *Merci. Je vais m'exprimer en suédois, si cela vous convient.*

Quand on regarde la démocratie, je représente l'Åland, un parlement dans la république de la Finlande. Nous trouvons un problème et j'aimerais savoir si les autres représentants le trouvent aussi : nous travaillons avec des avis vers l'Union européenne. Dans ce cas, il y a juste un navire ou un point que l'UE prend en compte, alors que nous avons la compétence sur plusieurs domaines. Il faut changer cela.

Notre confiance dans les institutions européennes diminue. Si l'on ne prend pas en compte les petites régions, il y a aussi un risque de manque de démocratie ici. Nous le voyons également quand les citoyens doivent élire leurs représentants au Parlement européen. Nous arrivons à 40 % des citoyens qui participent à ces élections alors que, pendant les élections locales, nous sommes à 80 %.

En discutant du futur de l'UE, il faut donc renforcer ces aspects. Il faut prendre en compte les institutions régionales et locales, car chez nous, dans l'Åland, il y a beaucoup d'agriculteurs qui ont arrêté leur activité parce que c'est tellement bureaucratique. Il y a tellement de règles. Notre archipel comporte 6 500 îles. Nous avons beaucoup pêché, mais il nous reste uniquement cinq actifs, cinq acteurs à ce moment-ci. Cela est dû à l'Union européenne. Notre Région n'a pas de confiance en l'Union européenne. Il faut donc travailler pour renforcer l'Europe dans ce domaine. Il est important de ne pas rendre problématique la vie des citoyens.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur Häggblom. Je ne sais pas si d'autres souhaitent intervenir. Si ce n'est pas le cas, je vous rends la parole, Madame Zobel. Pardon, Monsieur Morera Català, je vous donne la parole.

M. Morera Català. - *Je voulais simplement exprimer mon remerciement aux deux professeurs. Il y a beaucoup de recommandations ici, beaucoup de propositions qui ressortent du débat sur le futur de l'Europe et nous le considérons avec beaucoup d'intérêt. Très sérieusement, c'est un travail très sérieux et il y a quelque chose qui nous intéresse énormément : la question de la subsidiarité multi-niveaux. Quelles sont les décisions de l'Union qui peuvent et qui doivent être prises aux niveaux régionaux de l'Union européenne ? Il y a beaucoup de propositions ici et vraiment nous vous félicitons pour ce travail très dense, mais très intéressant en ce qui concerne les thèmes que nous analysons déjà depuis très longtemps au sein de la CALRE. Dès lors, merci beaucoup pour ce travail. Nous essaierons vraiment d'impliquer nos autorités régionales dans la concrétisation des mesures qui sont proposées ici.*

M. le Président. - La parole est à M. Ciambetti.

M. Ciambetti. - *Merci, Monsieur le Président. L'étude qui a été présentée est très intéressante. Je voudrais dire que j'étais membre de la Conférence sur le futur de l'Europe et mon expérience dans ce domaine me fait m'exprimer mon enthousiasme. J'ai été en charge de différents mandats institutionnels, mais la situation que j'ai pu vivre au sein de cette conférence sur l'avenir de l'Europe a été vraiment enrichissante. J'ai rarement vu cela. Il faut dire qu'il y avait un manque d'organisation. Nous avons commencé en juin 2021 et travaillé jusqu'en décembre-janvier 2021. Nous ne sommes pas véritablement réunis, physiquement, en quelque sorte et nous avons travaillé avec un manque de coordination. L'étude fait référence aux panels des citoyens qui se sont terminés le 21 février 2022.*

Malheureusement, le monde avait changé entretemps, à cause de l'intervention russe en Ukraine, et durant les travaux des semaines suivantes, tout ceci n'a pas été pris en compte et tout s'est fossilisé, alors que ces panels s'étaient tenus avant la guerre. Vous ne pouvez pas avoir pris en considération ce qui s'est passé par la suite.

En tant que réalité régionale, nous avons 18 représentants au niveau du Comité des régions, et un certain nombre participaient à cette Conférence sur le futur de l'Europe. J'ai fait partie du groupe de travail « Santé ». Nous, en tant que région, les parlements nationaux et le Parlement européen avaient certains doutes par rapport à ce que disait ou faisait le panel citoyen. Or, c'est essentiel, ce niveau des citoyens. Je me permets de le dire avec une certaine prudence, mais il y avait une représentation des citoyens de différents niveaux, et ils avaient moins d'importance que ce qui ressortait directement des panels. Ensuite, ce qui m'a fait plaisir dans l'étude que j'ai pu lire : il y a un effort qui est fait pour donner de la place et la voix aux parcours régionaux, locaux, institutionnels. Si nous examinons ce que nous avons pu faire dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, il faut dire que notre voix n'a pas été écoutée de

manière adéquate. Il y avait des temps limités, le travail a été comprimé en quelques semaines et il y avait cette échéance absolue qu'il fallait respecter durant le semestre de la présidence française. Sincèrement, j'espère que la Conférence sur l'avenir de l'Europe aura un avenir, pourra se développer de manière plus linéaire et démocratique. Ceci n'a pas été possible au sein de cette conférence elle-même. Il n'y a pas eu cette autonomie régionale possible dans le cadre de cette conférence.

Enfin, une dernière chose : les panels des citoyens ont impliqué plus de 50 000 citoyens sur la plateforme qui avait été mise à disposition ; c'est peu, par rapport aux centaines de millions d'habitants de l'Union européenne. Ceux qui représentaient les citoyens dans la conférence, les « sceptiques », avaient une orientation assez marquée. Ce qui a été dit dans les panels citoyens enregistrés sur la plateforme n'a pas été entendu dans les réunions physiques locales dans les différents pays. Il est important d'écouter les structures locales, les assemblées législatives régionales, parce que de cette manière l'Europe pourrait véritablement savoir ce que ressentent et ce que pensent les citoyens. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Garcia.

M. Garcia. - Je tiens à vous remercier pour la présentation de ce travail.

Je voudrais dire que nous sommes adeptes, nous avons beaucoup participé, nous avons salué cette Conférence sur le futur de l'Europe. C'est avec une certaine préoccupation que nous écoutons M. le Président du Comité des régions mentionner certaines réactions peu positives par rapport aux conclusions de cette conférence. À notre avis, cette Conférence sur l'avenir de l'Europe doit avoir des suites, des conséquences. Nous devons agir en conformité. Nous devons demander aux citoyens ce qu'ils attendent de l'Europe et ne plus rien faire par la suite et prendre des mesures concrètes après cette consultation que nous avons faite auprès de nos citoyens. Je crois que ce serait une manière de discréditer les institutions européennes. Cela viendrait accentuer le divorce que nous avons senti, même dans notre Région et dans notre pays, le divorce entre le projet européen et les citoyens. Je suis préoccupé par ces craintes qui ont été exprimées à l'égard du Conseil européen sur la mise en place de certaines conclusions exprimées dans cette Conférence sur l'avenir de l'Europe. Une de ces conclusions, la question de la démocratie participative passe par le renforcement des Régions, des villes, dans la construction de l'avenir de l'Europe. Nous ne devons avoir aucun doute là-dessus. C'est notre responsabilité, nous tous, c'est-à-dire garantir que ces conclusions de cette conférence soient effectivement entendues, qu'elles impliquent des conséquences et qu'elles soient mises en pratique. De notre côté, après cette Conférence sur l'avenir de l'Europe, nous continuerons à développer ce processus de rapprochement avec les citoyens, entre les citoyens et les institutions européennes. Dans ce sens, nous organiserons une Conférence sur l'avenir de la politique de cohésion aux Açores, dans l'île de Flores, le point le plus occidental de l'Europe, où nous compterons sur la présence de Mme la commissaire pour les politiques de cohésion, pour débattre justement sur l'avenir de la politique de cohésion comme un facteur structurant pour nos Régions et pour nos villes. C'est l'appel que je voudrais vous adresser, à M. le Président, mais aussi à tous les collègues, pour que nous ayons cette responsabilité et que nous prenions ce défi, c'est-à-dire ne pas laisser que les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe restent lettre morte. Il faut que nous nous mobilisions pour la construction d'une Europe plus démocratique et participative. Merci beaucoup.

M. le Président. - Je donne la parole à Mme Zubel et à M. Klakla pour avoir leurs réactions sur les différentes remarques qui viennent d'être formulées.

Mme Zubel, Coauteure du rapport « La dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites ». - Je voudrais peut-être démarrer, puis passer la parole à mon collègue.

Quelques éclaircissements.

Nous sommes conscients que les panels de citoyens européens ne sont pas couverts par notre étude, mais c'est compensé par le fait que nous avons tenu compte de toutes les contributions sur la plateforme en ligne jusqu'au 9 mai. En fait, nous avons tout couvert au niveau des contributions qui sont faites sur cette plateforme.

Je suis consciente du fait que ce n'est pas suffisant. Néanmoins, nous sommes convaincus que le suivi de la conférence est aussi important, peut-être même plus important que toute la conférence, le processus qui s'est tenu l'année dernière. Nous sommes aussi convaincus que le renforcement politique, l'intégration dont on parle a été peut-être stoppé par les 13 États membres. Je crois qu'il y a une certaine réticence, mais je crois qu'il y a beaucoup de choses que l'on peut faire au niveau local. Nous encourageons cela à travers des recommandations. Nous pensons que beaucoup de choses peuvent être faites au niveau local.

M. Klakla, Coauteur du rapport « La dimension territoriale de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites ». - Je voudrais dire quelques mots suite au commentaire du représentant de la Finlande. Il a soulevé un problème très important. Je crois que beaucoup de propositions voulaient mettre en place un certain climat de confiance, que ce soit

les propositions pour plus de participation et d'engagement de la part des citoyens ou le partage des valeurs européennes. Il est très important de tenir compte de tout cela.

Un autre commentaire que je voudrais faire – Karolina l'a déjà soulevé –, c'est que, malgré certains obstacles, la conférence est arrivée à présenter des idées très intéressantes. Celles-ci sont encore pertinentes aujourd'hui, mais c'est aux autorités à concrétiser toutes ces idées. Toutes les autorités, peu importe leur niveau, peuvent jouer leur propre rôle en la matière.

Je vous remercie pour vos commentaires.

M. le Président. - Je vous remercie, Madame Zobel et Monsieur Klakla, pour vos interventions. Je tiens à indiquer que je serai attentif aux remarques qui ont été formulées de manière à le relayer vers les autres institutions européennes et que cette conférence ne reste pas lettre morte. Vous avez insisté sur la subsidiarité et sur le fait que les petites régions doivent être traitées sur un pied d'égalité avec les grandes. Je crois que ce sont des éléments qui sont dans l'ADN de la CALRE et je ne manquerai pas de les relayer à nouveau.

4. PRÉPARATION DE RÉSOLUTIONS À DESTINATION DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

M. le Président. - Chers collègues, dans le programme de travail sur la base duquel j'ai été élu à la présidence, je vous faisais part de ma conviction selon laquelle les messages de la CALRE devraient autant que possible prendre la forme de résolutions adoptées en assemblée plénière et se focaliser sur les grands dossiers européens.

Les thématiques liées à l'Europe sociale, à l'Europe des transitions environnementale et numérique, et à l'Europe des libertés me semblaient ouvrir des perspectives intéressantes en vue de l'adoption prochaine de résolutions à transmettre aux institutions européennes. Dans ce contexte, j'ai souhaité inviter une audition sur chacune des trois thématiques que je viens de vous indiquer.

4.1. RÉSOLUTION SUR L'EUROPE SOCIALE

Intervention de Mme Anne Karjalainen, Présidente du Conseil municipal de la Ville de Kerava et Présidente de la Commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture (SEDEC) du Comité européen des régions

M. le Président. - J'invite Mme Karjalainen à nous présenter la position de la commission qu'elle préside sur la politique sociale menée par l'Union européenne, notamment d'un point de vue régional.

La parole est à Mme Karjalainen.

Mme Karjalainen, Présidente du Conseil municipal de la Ville de Kerava et Présidente de la Commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture (SEDEC) du Comité européen des régions. - *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur de prendre part à votre conférence. Je vous suis particulièrement reconnaissante pour cette invitation à vous parler des résolutions que nous avons prises pour renforcer la dimension sociale de l'Union européenne. C'est l'une des nombreuses ambitions de notre Commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture que je préside.*

Sans aucun doute, nous traversons une période difficile pour la dimension sociale de l'Union européenne. La récente pandémie de la covid-19 et la guerre en Ukraine ont créé une pression sans précédent sur le tissu social déjà fragile et les systèmes de protection sociale de l'Union européenne. Aujourd'hui, l'inflation est galopante, ce qui a entamé le pouvoir d'achat des citoyens européens et aggravé l'exclusion sociale. Le travail a été directement et négativement touché par la pandémie. Les systèmes de soins de santé ont dû faire front à une augmentation du nombre des patients sans, en parallèle, augmentation des finances ou du personnel. Aujourd'hui, nous voyons que tout le système est touché avec également le problème de la pauvreté énergétique qui touche beaucoup de personnes.

Le Comité des régions s'est engagé à réaliser le pilier social des droits sociaux. Au cours du sommet social de mai 2021, nous avons adopté un plan d'action et nous appuyons celui-ci pour le pilier social. Nous pensons qu'il ne faut pas épargner d'efforts pour réaliser les objectifs de 2030, c'est-à-dire qu'au moins 78 % de la population devraient être employés d'ici 2030, au moins 60 % de tous les adultes devraient participer, sur une base annuelle, à la formation à l'orée 2030 et réduire au moins de 50 millions le nombre de personnes qui risquent l'exclusion sociale ou la pauvreté. Néanmoins, atteindre ces objectifs n'est qu'une partie de nos ambitions. La dimension sociale de l'Union européenne

nécessite un mélange de politiques et d'exécution. Il est important d'être vraiment proactifs. Nous avons besoin d'une volonté de changement. Nous avons fait tous les efforts possibles pour améliorer la vie des citoyens européens. Grâce à nos avis et nos résolutions, nous nous efforçons d'adopter une approche plus forte. Je suis convaincue que le Comité des régions est beaucoup plus ouvert, beaucoup plus direct que la majorité des autres institutions européennes. Le Comité des régions a exprimé clairement sa position et ses avis grâce aux conditions de travail transparentes et aussi sur l'Autorité européenne du travail. Nous appelons à une égalité de traitement pour tous les travailleurs en Europe et un suivi très étroit de la mise en œuvre de ces mesures.

Le cadre stratégique de l'Union européenne sur la santé et la sécurité de l'Union européenne 2021-2027 doit aussi adopter des préventions pour réduire les accidents de travail et aussi les accidents mortels. Nous appelons à plus d'inspections et de suivi efficaces. Nous soulignons l'importance pour les travailleurs qui travaillent sur les plateformes numériques à pouvoir bénéficier d'une protection sociale qui découle d'une négociation collective ; le droit aussi à être protégé contre l'effet pervers de l'utilisation d'algorithmes. Nous nous sommes engagés à défendre le pilier social européen en adoptant une « Europe forte pour une transition juste » et aussi la mise en œuvre du pilier européen social des droits humains au niveau régional. Nous soutenons une Union européenne où il y aura une égalité de chances offertes à tous. Nous insistons particulièrement sur :

- la mise en place d'une stratégie d'égalité de genre et la mise en place d'un cadre stratégique pour l'inclusion, particulièrement l'inclusion des personnes handicapées ;*
- un plan d'action européen pour lutter contre le racisme ;*
- une stratégie d'égalité pour la communauté LGBTQI.*

Nous avons adopté un avis sur la stratégie européenne en plénière. Nous avons exprimé nos préoccupations face au défi démocratique et aussi à la fuite des cerveaux. Nous avons fait des propositions pour réduire l'impact négatif de ces phénomènes. Nous voulons soutenir les plus faibles parmi nous en adoptant des avis en ce qui concerne le salaire minimum, l'économie sociale et aussi éradiquer la situation des sans-abri pour réduire la pauvreté et être là pour apporter notre aide à nos concitoyens dans le besoin. Nous faisons une plaidoirie pour créer des opportunités et pour apporter une aide adéquate aux enfants et aux jeunes dans l'Union européenne. Pour le deuxième semestre 2022, notre objectif est de traiter des questions qui portent sur les soins de santé, particulièrement les soins de santé à long terme, et la possibilité d'introduire un salaire minimum dans l'Union européenne et renforcer le dialogue social. Nous espérons que la CALRE collaborera avec nous pour relever tous ces défis. Le 29 juin 2022, au cours de notre plénière, nous avons adopté une résolution des Comités des régions suite à la proposition de la Commission pour le programme de travail 2023. Dans ce programme de travail, on a vraiment besoin de créer des logements sociaux, de renforcer le processus démocratique et de changer le cadre législatif pour mettre fin aux stages non rémunérés. Nous appuyons le point de vue de la CALRE face aux défis des régions périphériques et insulaires. Nous devons renforcer le caractère démocratique, particulièrement pour les régions ultrapériphériques qui ont besoin de soutien de l'Union européenne.

Mesdames et Messieurs, je voudrais conclure mon intervention en vous disant qu'il est important de garantir une société juste, équitable, mais ce n'est pas une tâche facile. Il est important de faire des efforts engagés de la part de tous pour arriver à cet objectif. Moi, j'attends aussi avec impatience la résolution de la CALRE sur une Europe sociale. J'exprime notre volonté de collaborer plus étroitement entre nos deux institutions pour réaliser un meilleur monde pour tous nos citoyens européens. Merci pour votre attention.

M. le Président. - Merci beaucoup. Madame la Présidente. Je me tourne vers l'assemblée pour voir s'il y a des demandes d'intervention. Je ne vois pas de demande d'intervention. Si, notre collègue Sonderegger, je vous donne la parole.

M. Sonderegger. - *Nous nous mettons d'accord aussi sur la façon dont l'Europe en général doit être poussée pour arriver ici à un certain équilibre entre les différents pays et les comités. Tout cela toujours dans le cadre des législations existantes. Nous savons que les questions sociales, bien qu'elles nous sont souvent, en tant que régions, de donner, de trouver des solutions, la région n'a pas toute cette étendue d'autorité. Comme nous avons parlé de la subsidiarité, en Autriche, lorsqu'il y a des questions sociales et que l'on pousse la compétence au niveau national.*

Nous devons toujours être très critiques parce que cela signifie toujours qu'il y a des changements de traité. Nous devons veiller à ce que ces traités soient respectés et que la subsidiarité soit toujours assurée. Il faut éventuellement mettre au niveau de l'Europe certaines concessions qui ne sont pas conséquentes en Europe. Si nous, en tant que traducteurs au niveau européen, nous devons à tout prix apporter ces discussions à nos citoyens et nous devons être sûrs que nos compétences peuvent être réglées de manière à ce que les citoyens comprennent ceci et que cela peut être adapté au niveau régional et nous assurer que les compétences restent à notre niveau. C'est pour cela que nous, en tant qu'Autrichiens et Allemands, nous sommes toujours un peu critiques lors de ces discussions.

M. le Président. - La parole est à Mme Karjalainen.

Mme Karjalainen, Présidente du Conseil municipal de la Ville de Kerava et Présidente de la Commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture (SEDEC) du Comité européen des régions.
- Il y a eu quelques petits problèmes techniques au début, désolée pour cela.

Il est vrai que les municipalités, les régions et les villes sont responsables des questions sociales. Je pense que pour les citoyens de l'Union européenne, très souvent, les questions sociales sont une priorité : avoir un emploi, avoir accès à une bonne éducation, avoir un logement abordable, pouvoir se permettre de payer les factures énergétiques. C'est devenu une charge pour le citoyen lambda. Il est important pour eux d'avoir accès à des services de soins de santé. J'espère qu'à l'avenir ces questions sociales seront placées au centre des intérêts et deviendront une priorité pour l'Europe et pour le niveau local et régional. Je vous remercie et vous souhaite une bonne conférence.

4.2. RÉSOLUTION SUR L'EUROPE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALE ET NUMÉRIQUE

Intervention de M. Jacques-François Marchandise, Directeur de la recherche et de la prospective à l'Association pour la fondation d'un internet nouvelle génération

M. le Président. - En mars 2018 était publié par plusieurs organisations françaises un livre blanc présentant 26 propositions d'action aux acteurs publics pour mettre le potentiel de transformation du numérique au service de la transition écologique.

J'ai souhaité inviter M. Jacques-François Marchandise, Directeur de la recherche et de la prospective à l'Association pour la fondation d'un internet nouvelle génération à nous présenter quelques-unes des conclusions de ce rapport, qui pourraient nous inspirer dans nos actions.

La parole est à M. Marchandise.

M. Marchandise, Directeur de la recherche et de la prospective à l'Association pour la fondation d'un internet nouvelle génération. - Merci beaucoup de votre invitation à intervenir.

D'une part, je suis tout à fait intimidé d'avoir cette occasion d'intervenir devant la CALRE, et en tant que citoyen européen, je peux vous dire que ce n'est pas si souvent que de petits acteurs associatifs sont conviés dans ce type d'hémicycle, même si j'ai eu la chance de connaître le Parlement dans lequel vous êtes, il y a quelques mois, notamment dans le contexte de l'AIMF.

Comme vous le mentionniez, un ensemble d'associations et d'organisations se sont emparées, il y a quelques années, en France, des problématiques numériques et environnementales. En ce qui nous concerne, à la FING, nous étions jusqu'à fin juin – jusqu'à hier à peu près puisque nous venons juste de fermer notre activité – et depuis 22 ans ce que l'on appelle couramment un *think tank*, un lieu de réflexion collective, autour des transformations numériques de façon très générale, allant aussi bien sur des sujets de transformation du travail, de mutation des territoires, de données personnelles, d'évolutions économiques et sociales, et encore beaucoup d'autres. Il se trouve que c'est seulement en 2015 que nous avons été alertés par certains de nos membres, nous disant : « Nous avons l'impression, acteurs du numérique, que nous ne sommes pas jour et que nous ne sommes pas présents dans la préparation, à l'époque de la COP21 ». On a donc pris l'initiative, avec le Conseil national du numérique français, d'un appel que l'on a appelé « Transition au carré » qui visait à dire que la transition écologique sait tout à fait raconter son but, mais qu'elle n'arrive pas à dessiner son chemin. En revanche, la transition numérique est très puissante, mais elle ne sait pas très bien où elle va. Chacune ayant besoin l'une de l'autre, comment pouvons-nous faire pour mettre le numérique au service de la transition écologique ? Nous avons conduit un ensemble de travaux collectifs et notamment, en 2018, ce livre blanc, que nous avons fait avec le WWF, l'IDDRI, le Club Green IT et d'autres acteurs ainsi qu'avec l'équipe du Conseil national du numérique français, que nous avons remis au secrétaire d'État en charge du Numérique et de l'Environnement du Gouvernement français, qui ne nous l'avait pas demandé. Il s'est trouvé par la suite que les politiques publiques françaises s'en sont un peu emparées. On en est un petit peu plus loin. Je vais vous partager quelques éléments dans les minutes qui viennent, puis je serai à votre disposition pour vos réactions.

Que se joue-t-il devant nous aujourd'hui ? Il se joue le fait que le numérique s'est mis à porter beaucoup de promesses environnementales, en disant : « Avec le numérique, avec les données, avec l'intelligence artificielle, avec l'optimisation technique, nous, les gens du numérique, avons souvent des solutions à tout, y compris à des problèmes que nous ne comprenons pas toujours. Nous avons des solutions à la pauvreté, à la santé, à l'environnement et à beaucoup d'autres choses ». Il s'est avéré que ces promesses étaient parfois très limitées, parfois très controversées et parfois intenables. Elles sont limitées parce que la plupart des experts nous disent : « S'il s'agit simplement d'optimiser les systèmes énergétiques ou les systèmes de mobilité, on va gagner, ici et là, 5, 10 ou 20 % de performance sur ces

systèmes à l'échelle locale, nationale ou continentale. Il va se passer quelque chose d'assez embêtant, c'est que nous allons reconommer – ce que l'on appelle l'effet rebond – systématiquement les économies qui vont être faites ». Par exemple, les *data centers* ont été formidablement optimisés au cours des dernières années, jusqu'à un facteur 6, et cette économie signifie que l'on a pu faire beaucoup plus de choses avec les mêmes *data centers*. Un autre exemple, c'est que les réseaux 5G qui se déploient en ce moment sont 11 fois plus performants sur le plan énergétique que les réseaux 4G. En revanche, il est assez plausible que la 5G soit une catastrophe sur le plan du renouvellement du parc d'équipement, de la circulation des données qui va se jouer et du déploiement d'infrastructures qui sont nécessaires, et que, à l'arrivée, le bilan soit très négatif. Ce sont des promesses compliquées à tenir et, surtout, on a compris que l'on était en présence de sujets qui manquaient de maturité. Sur tout un ensemble de choses, le simple fait d'obtenir des chiffres fiables sur la consommation énergétique, les impacts du numérique en matière de mobilité, ce que l'on appelle les « démobilités », notamment le fait de diminuer les distances domicile-travail. Tout cela n'était pas très bien observé et il y a donc déjà un enjeu très fort de connaissance. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la sobriété numérique est un choix raisonnable pour l'avenir. Le numérique d'aujourd'hui n'est pas du tout adapté au monde de demain. Il est beaucoup trop gourmand, il n'est pas du tout assez résilient et il est facteur de très grands déséquilibres mondiaux. Si je caricature, je peux dire que les pays pauvres sont un peu la poubelle des pays riches, car nous nous défaussons sur eux de tous nos vieux matériels et nous causons de grands dégâts avec l'extraction minière nécessaire au numérique. Pourtant, aujourd'hui, on est en présence de défis très stimulants pour les innovateurs et les concepteurs du numérique. Si on leur dit : « Soyez plus sobres », cela les intéresse, car c'est un défi technique assez fort.

Par ailleurs, on est en présence d'une exigence croissante des futurs employés de l'IT, des technologies de l'information, dont une bonne partie dit : « Nous ne voulons pas travailler dans des entreprises négatives pour la planète ». Ce sont des exigences croissantes de la part de consommateurs, car il y a de plus en plus d'actions collectives engagées sur l'obsolescence et sur ce type de sujet. C'est aussi une exigence croissante de la part des commanditaires publics et privés ainsi que des investisseurs qui commencent à demander de plus en plus des critères écologiques pour l'argent qu'ils investissent en matière de numérique.

L'un des premiers constats que nous avons faits ces dernières années est du côté de l'argent public. Les acteurs publics, les États, les régions et les métropoles qui mettent de l'argent sur le numérique le font de plusieurs façons. Ils achètent des matériels, ils investissent dans des infrastructures, ils soutiennent des entreprises innovantes et ils font aussi des achats innovants. La plupart du temps, tout cet argent mis sur le numérique – l'argent des contribuables – n'a pas de critère d'empreinte écologique. Les entreprises ne se préoccupent pas d'empreinte énergétique, de cycle de vie et de réparabilité des matériels. Si des villes ou des acteurs d'infrastructures mettent en place de l'internet des objets, IOT, on ne va pas du tout se demander si l'on est en présence d'objets que l'on va savoir réparer et maintenir dans le temps. Or, l'essentiel de l'empreinte écologique du numérique se fait du côté des matériels et des équipements ainsi que de leur fabrication : des PC, des infrastructures, des objets connectés, et ainsi de suite. On pourrait dire sans exagérer que, depuis pas mal d'années, les acteurs publics y sont allés de façon assez aveugle et que les industriels des technologies de l'information sont paradoxalement moins actifs en matière environnementale que les industriels de l'automobile ou de l'énergie. Ils ne sont eux-mêmes pas rendus compte à quel point leur empreinte était considérable.

En corollaire, on constate que les méthodes et enjeux liés à l'environnement, au développement durable, au green IT et à la transition écologique sont à peine enseignés dans nos écoles d'ingénieurs. Aujourd'hui, on est en présence de jeunes diplômés qui vont prendre leur poste en 2022 dans des entreprises IT ou dans des missions IT au sein de collectivités locales ou d'autorités publiques et qui n'auront jamais entendu parler des enjeux environnementaux du numérique. De la même façon, on vient de parler d'enjeux sociaux et l'on va parler d'enjeux de liberté – ces trois sujets sont très liés –, aujourd'hui, quand on vous forme aux technologies de l'information, on vous forme d'abord à l'excellence et pas tellement aux méthodes qui vont permettre d'aller vers un numérique choisi.

Le dernier constat, c'est qu'il y a beaucoup de données environnementales produites ici et là. Il y a d'énormes bases de données européennes, nationales et parfois locales qui sont produites. Il y a beaucoup de données locales qui sont pertinentes sur le plan de l'énergie, sur le plan de la mobilité, sur le plan de la biodiversité, et cetera. Ce sont des données qui sont très mal connues, qui sont très cloisonnées entre elles et qui sont très peu accessibles par les acteurs locaux, par les citoyens, par les ONG, par les associations. Je vous prends un tout petit exemple : je ne connais en France aucun conseiller municipal qui sache me dire quelle est l'énergie que nous utilisons sur notre territoire en ce moment à l'échelle locale. Or, ces données existent.

Si j'avais accès à ces données, je pourrais prendre des initiatives locales en matière, par exemple, de coopérative énergétique locale, d'énergie renouvelable, et cetera. De la même façon, les données sur les déchets locaux, ce que l'on appelle de plus en plus le métabolisme local, ce qui va rentrer, ce qui va sortir, sur la logistique locale, sont des données qui sont absolument accessibles, mais absolument hors d'atteinte pour les citoyens et pour les autorités locales si elles n'ont pas sur place des ressources et des compétences particulières. On est en présence de marges de progression considérables. C'est une bonne nouvelle, c'est-à-dire que, quoi que nous fassions aujourd'hui, ce sera tellement mieux

que le point où nous en étions au départ. Ce qui avait inspiré notre livre blanc Numérique et environnement, c'était un ensemble de pistes. La première piste, je la synthétise, c'est celle du green IT, comment réduire l'empreinte écologique du numérique lui-même. Je viens de vous donner quelques éléments. Premièrement, être vigilant au matériel et à son cycle de vie, cela fait partie des choses majeures. Pour cela, il faut à la fois agir sur la conception, il faut agir sur la demande, sur les déchets.

La deuxième piste est le fait d'intégrer la dimension numérique dans la conception des politiques écologiques. Là-dessus, on a quelque chose qui est majeur, mais qui, pour le coup, n'est pas du tout d'ordre législatif, qui est le fait que les acteurs de ces politiques transversales se connaissent très mal entre eux et que parfois même ils ont une sorte d'adversité culturelle. Beaucoup d'acteurs de la transition écologique sont un peu technophobes et, réciproquement, beaucoup d'acteurs, de champions du numérique trouvent que les questions environnementales leur font perdre du temps en termes d'innovation. Il y a quelque part un gros chantier culturel, un gros chantier humain à faire. Cette dimension de construction des politiques écologiques est en plus quelque chose sur lequel il faut se méfier d'obtenir simplement des promesses techniques. Il faut considérer qu'une énorme partie du sujet est du côté de la prise de conscience.

Le troisième sujet est que l'on a constaté que, dans les politiques publiques de soutien à l'innovation – en France nous avons notamment la French Tech, qui est assez active, assez puissante et assez répartie sur l'ensemble de notre territoire –, la plupart du temps, les critères et les mécanismes de soutien à l'innovation savent très mal intégrer des critères en matière d'innovation qui sont autres que des critères de profit. Les incubateurs, les investisseurs, les porteurs de projet eux-mêmes ont du mal à se dire qu'ils poursuivent aussi des objectifs d'intérêt général, des objectifs de la planète, et que c'est une question de survie. On a conduit des travaux visant à dire : comment peut-on avoir un référentiel, un guide de ce que l'on a appelé l'innovation facteur IV, l'innovation radicale, permettant d'outiller les acteurs de l'innovation sur le plan méthodologique en disant « comment ne s'agit-il pas de renoncer aux perspectives de profit et de viabilité des entreprises ? » Il s'agit en tout cas de combiner, du côté des théories du changement, des objectifs « long-termistes » avec les objectifs de survie.

Le dernier aspect est : comment fait-on pour mieux mobiliser le potentiel des données au service de la transition écologique ? Comment fait-on, au fond, pour mieux comprendre le point duquel on sort ? Je peux prendre des exemples très intéressants : nous avons notamment en France l'agglomération de La Rochelle, qui a un très gros programme « Territoire zéro carbone en 2050 » et qui, pour conduire ce programme, a entrepris d'agréger et de recenser tout un ensemble de données locales qui sont aussi bien des données du bâtiment, de l'énergie, des mobilités, et cetera, et qui a eu besoin pour cela de se dire : comment allons-nous aussi intégrer les données produites par les citoyens sans être liberticide ? Pour moi, ce sujet des données et du contrôle par les données est très gros sujet dont il faut s'emparer pour l'avenir, à la fois parce que les données sont nécessaires et à la fois parce que l'abus de données peut avoir des conséquences en termes de libertés. Plus nous allons avoir à contrôler des choses qui sont de l'ordre de la rareté de l'accès aux ressources, plus nous allons risquer d'installer des façons autoritaires d'utiliser les données pour contrôler les citoyens. Dès lors, il faut que l'on ait à la fois une grande attention à ces données et à leur fertilité, et à la fois une grande attention au respect des libertés quand nous allons actionner ces données.

Je crois que je dois être à peu près au bout du temps que vous m'avez proposé, je vais m'interrompre là et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et prolonger éventuellement.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur Marchandise.

La parole est à M. Matos Expósito.

M. Matos Expósito. - *Merci, Monsieur le Président.*

Tout d'abord, je voudrais féliciter les personnes qui ont réalisé ce travail. Ce travail est suffisamment profond, très profond d'ailleurs. En plus, il est intéressant de constater la relation entre le monde numérique et la durabilité et la pérennisation.

Je voudrais vraiment transmettre mes plus sincères félicitations pour la richesse de ce document et aussi remercier pour les interventions qui ont été faites au sujet du document et qui nous ont aidés à mieux le comprendre. C'est un document que nous allons pouvoir utiliser fréquemment parce qu'il contient énormément d'informations intéressantes et des conclusions très importantes. Je voudrais partager une idée que nous devons toujours avoir présente à l'esprit, surtout étant impliqué dans ce débat très actuel de la participation des citoyens aux affaires publiques. Une participation directe, une participation plus puissante serait probablement en partie une solution au désintérêt des citoyens par rapport aux institutions, y compris les institutions européennes.

Aussi, chaque fois que nous parlons du monde numérique, du monde digital, nous ne pouvons pas oublier qu'il y a un phénomène que l'on constate dans toute l'Europe : c'est le fait que nous assistons à ce que l'on appelle la création d'une brèche numérique, c'est-à-dire qu'il y a une partie de notre population, que ce soit pour des raisons économiques, ou pour des raisons d'éloignement, ou pour une question d'appartenance à une certaine génération, il y a toute cette partie de la population qui se retrouve exclue du monde digital, du monde numérique. En Espagne, par exemple, il y a eu dernièrement un mouvement assez important de citoyens, parmi les retraités en fait, qui ont de graves problèmes d'accès au monde numérique. En conséquence, cela les empêche d'avoir des relations fluides avec leur banque, par exemple, parce qu'ils ne connaissent pas le digital et parce que, très souvent, il n'y a plus pour eux de possibilité d'être reçus par une personne, par un employé. Le monde va vers une numérisation, une digitalisation totale. Du point de vue environnemental, cela entraîne beaucoup de choses et c'est l'objet de cette étude. Nous devons vraiment insister pour qu'une partie de la population ne soit pas exclue de cette transition numérique parce que, d'une part, c'est injuste et, d'autre part, cela ne contribue certainement pas à atteindre un objectif de création d'une alliance entre la transition numérique et la durabilité écologique. Si une partie importante de la population reste exclue du monde numérique, ils vont freiner, cet aspect va freiner le mariage et l'alliance entre ces deux aspects. Il faut mettre en place les moyens et les stratégies nécessaires pour détecter les causes de cette brèche numérique et mettre en place les moyens pour la combler. Cette brèche numérique est due à différentes causes, à la localisation géographique, la possibilité d'accès au réseau n'existe pas partout à cause de « handicaps géographiques ». Il y a aussi des questions économiques, il y a des citoyens et des citoyennes qui sont exclus du monde digital à cause de la situation économique. Il y a aussi ce fossé générationnel : les plus anciennes générations n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec le monde numérique, et je crois que nous devons tenir compte, dans nos débats, de cet état de fait. Nous devons profiter de ce magnifique travail qui a été réalisé pour inclure cette dimension dans le débat.

M. le Président. - La parole est à M. Marchandise.

M. Marchandise, Directeur de la recherche et de la prospective à l'Association pour la fondation d'un internet nouvelle génération. - Je voulais remercier M. Matos Expósito pour sa réaction. C'est très important de faire le lien entre les enjeux d'inégalité sociale et d'inégalité environnementale. C'est quelque chose que l'on sous-estime beaucoup.

Si je parlais tout à l'heure d'enjeux de liberté, c'est parce que, à l'échelle mondiale, plus les ressources sont rares, plus l'accès à l'eau va être rare, plus l'accès à la terre va être rare, et cetera, plus il va y avoir des enjeux de pouvoir qui vont se jouer avec cela, et plus il va y avoir une conjugaison de difficultés entre ce que vous avez mentionné du côté des inégalités numériques et ce que l'on peut mentionner du côté des inégalités environnementales.

Je voulais insister sur deux dimensions positives à travailler : la première dimension est une attention à porter dans les années qui viennent à un numérique accessible et réparable. Le fait d'avoir la crise covid nous a beaucoup montré à quel point nous étions tous dépendants au lointain, à quel point le numérique avait installé un système mondial où, quand vous avez un matériel en panne – pas forcément informatique, cela peut être un matériel dans lequel il y a de l'électronique –, vous allez souvent dépendre de la Chine, de Singapour ou l'autre bout de la planète pour le réparer. Or, la réparabilité est nécessaire à nos territoires demain et est nécessaire comme valeur à défendre, y compris dans les choix d'investissements et les choix d'argent public et les façons dont, en tant que maître d'ouvrage, nous agissons quand nous achetons du numérique.

La deuxième chose qui me paraît importante, c'est comment on met le numérique au service de la proximité et au service des solidarités locales. Si on arrive à utiliser le numérique pour muscler le territoire au lieu de le surexposer au lointain, je pense que nous ferons du bien à tout le monde. On peut réfléchir à des impacts positifs du numérique pour accroître les liens socioéconomiques entre les citoyens, les consommateurs, les entreprises locales et leurs fournisseurs locaux, de façon à enrichir la dimension des circuits courts dans le développement de l'activité, et enrichir les ressources humaines locales en matière de numérique, qui vont permettre de ne pas toujours dépendre du lointain.

Merci de votre attention et du temps que vous avez bien voulu consacrer à cette thématique. Je suis impatient de voir comment vous pourrez avancer dans la voie d'une résolution de la CALRE sur ces sujets.

M. le Président. - La réunion est suspendue.

REPRISE DE LA RÉUNION

M. le Président. - La réunion est reprise.

4.3. RÉSOLUTION SUR L'EUROPE DES LIBERTÉS

Intervention de M. Stefaan De Rynck, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique

M. le Président. - Dans le cadre de l'élaboration d'une résolution sur l'Europe des libertés, j'ai souhaité inviter un représentant de la Commission européenne à présenter la politique de la Commission en termes de promotion, de renforcement et de défense des droits et des valeurs de l'Union européenne dans le cadre du maintien de sociétés ouvertes, démocratiques et inclusives. Dans ce cadre, j'ai le plaisir d'accueillir ce matin M. Stefaan De Rynck, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

La parole est à M. De Rynck.

M. De Rynck, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Monsieur le Président, en tant que chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, je suis un ami des régions et certainement des régions aux compétences législatives.

L'État de droit et la liberté sont essentiels pour l'Espace européen de la liberté, de la sécurité et de la justice, mais également pour le fonctionnement du marché intérieur. Avant d'examiner un ensemble d'instruments que la Commission européenne et l'Union européenne utilisent pour promouvoir et défendre l'État de droit, les libertés individuelles et les droits fondamentaux, laissez-moi simplement dire un mot sur l'Ukraine dans ce contexte. L'agression russe en Ukraine, c'est également l'agression d'un régime autoritaire contre un pays libre et démocratique, et, par conséquent, une attaque contre les droits fondamentaux et individuels des Ukrainiens. Nous sommes aux côtés de l'Ukraine de différentes manières en tant que famille européenne avec des moyens militaires et économiques. Dans le contexte de l'État de droit, laissez-moi mentionner deux aspects. Tout d'abord, la question des crimes de guerre. Récemment, la Commission européenne a proposé de renforcer Eurojust, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, fondée aux Pays-Bas. Elle a également décidé d'aider les autorités européennes et les procureurs ukrainiens afin de recueillir des éléments de preuve des crimes de guerre commis en Ukraine, ce qui sera très important dans le contexte de la justice internationale à l'avenir.

Ensuite, la question de la désinformation et de la propagande. L'Union européenne a pris des mesures importantes pour interdire aujourd'hui les chaînes russes, Spoutnik et Russia Today. Nous devons être très attentifs à ne pas enfreindre la liberté d'expression, mais nous avons considéré que, en tant que commission, nous devons agir face à cette propagande et cette désinformation. Il y a deux semaines, nous avons proposé un nouveau code sur la désinformation. Nous avons également un nouvel instrument réglementaire et un nouveau projet de loi en la matière pour veiller à ce que personne ne puisse faire de l'argent en proliférant, en disséminant de telles fausses informations sur les plateformes en ligne.

À présent, laissez-moi parler de l'État de droit et des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne. Il y a quelques instruments que la Commission et l'Union européenne utilisent pour promouvoir et défendre l'État de droit. D'abord un instrument de prévention qui est maintenant le rapport annuel sur l'État de droit que la Commission a mis en place en 2020. C'est un nouveau mécanisme et un cycle annuel. C'est un rapport qui couvre les quatre grands piliers dans les 27 États membres, donc dans chaque État membre :

- sur les systèmes judiciaires ;
- sur la lutte contre la corruption ;
- sur la liberté des médias et le pluralisme des médias ;
- d'autres questions institutionnelles notamment liées à l'équilibre entre les différents pouvoirs.

L'objectif est d'avoir un dialogue politique pour prévenir les atteintes à l'État de droit, mais aussi promouvoir les bonnes pratiques. La présidence française, avec le Conseil, a discuté de plusieurs findings, de plusieurs éléments que ces rapports mettent sur la table. Actuellement, la Commission prépare le troisième rapport pour juillet, qui sera accompagné par 27 chapitres sur l'État de droit dans chaque État membre. Ce rapport se base aussi sur des centaines de contributions de la société civile qui jouent un rôle crucial dans ce dossier. Nous prenons en compte ces contributions. La nouveauté de ce rapport en juillet sera aussi que la Commission va adresser des recommandations aux États membres pour la première fois.

Au-delà de cette discussion politique, nous légiférons également et nous proposons de nouvelles législations à la Commission européenne. Laissez-moi vous parler d'un des quatre aspects que je viens de mentionner, qui fait partie de ce rapport annuel sur l'État de droit au sein des États membres, c'est la question du pluralisme et de la liberté des médias, sur laquelle la Commission a énormément travaillé au cours des derniers mois et qui est menacée dans certains de nos États membres. Nous travaillons sur la législation pour lutter contre les abus, les attaques contre les journalistes. On approche de la finalisation de la loi sur la protection des médias, pour protéger l'indépendance et le

pluralisme des médias dans chaque pays. La Commission est non seulement une institution qui propose des législations et qui anime les discussions politiques. Nous sommes également les gardiens des traités et nous avons une procédure d'infraction contre un ensemble de pays, sur laquelle je souhaiterais attirer votre attention dans le contexte de la promotion de la défense de l'État de droit et des libertés individuelles. L'un concerne l'indépendance du système judiciaire qui est malheureusement menacé dans un contexte spécifique. La Cour de justice a déjà pris beaucoup de décisions, en 2018 notamment, en ce qui concerne le Luxembourg, le Portugal et l'indépendance du système judiciaire. Malheureusement, nous restons confrontés à des difficultés, notamment en Pologne. Dans ce plus grand contexte, nous sommes également préoccupés par le fait qu'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne ne soit pas pleinement mise en œuvre. Cela veut dire que la Pologne s'expose à des amendes journalières. La Commission ne peut pas tolérer cette situation quand les décisions de la Cour de justice ne sont pas appliquées, quel que soit l'État membre qui ne les respecte pas. Il y a également une autre procédure d'infraction contre le tribunal constitutionnel polonais, qui remet en question le principe de suprématie du droit européen sur le droit national.

Parallèlement, j'insiste sur le fait que notre porte reste ouverte au dialogue, comme c'est le cas avec les autorités polonaises. Ces affaires d'infraction ne nous empêchent pas d'avancer sur le plan politique. En effet, récemment, nous avons clôturé une affaire contre la Pologne avec la question du départ à la retraite de membres de la Haute Cour constitutionnelle en Pologne.

Il y a également d'autres procédures d'infraction avec la Hongrie qui concerne le droit des organisations de la société civile, la liberté universitaire, le droit des migrants, des demandeurs d'asile, mais également des LGBTQI+. Au-delà de ces procédures d'infraction, nous avons également un autre instrument lié à la conditionnalité, à savoir que la Commission peut proposer au Conseil de suspendre les financements de l'Union européenne lorsqu'un État membre enfreint l'État de droit et les valeurs européennes, d'une manière qui met en danger la protection de la gestion financière du budget de l'Union européenne et l'intérêt budgétaire de l'Union européenne. Dans ce contexte, la Commission a lancé le mécanisme de consolidation vis-à-vis de la Hongrie. Nous attendons encore les observations de la Hongrie sur ce sujet. Laissez-moi attirer votre attention sur les plans nationaux de reprise et de résilience dans le contexte de la conditionnalité. La Commission recommande au Conseil d'approuver le plan de reprise et de résilience pour la Pologne. Laissez-moi insister sur le fait que cette approbation dépend de l'indépendance des juges en Pologne et sur les mesures qui concernent les juges qui ont été affectés par les décisions passées de cette chambre. Toutes ces conditions doivent être respectées avant que des paiements puissent être faits à la Pologne sur le budget de l'Union européenne.

D'autres questions sur lesquelles je souhaiterais attirer votre attention avant d'arriver, Monsieur le Président, à ma conclusion. Que se passe-t-il vis-à-vis de l'article 7 du Traité ? Il y a encore deux procédures ouvertes contre la Pologne et la Hongrie vis-à-vis de violations graves de l'État de droit sous la présidence française. Il y a eu des auditions en ce qui concerne la Pologne et la Hongrie. La Charte des droits fondamentaux est également d'une importance essentielle dans le contexte de l'État de droit et de la protection des libertés individuelles. Ici, nous avons également un nouvel instrument dans le cadre des règles budgétaires de l'Union européenne en ce qui concerne les dépenses budgétaires, qui comprend à présent une nouvelle obligation : les États membres doivent respecter la Charte des droits fondamentaux. Les États membres doivent mettre en place, dans un contexte de partenariat exhaustif, les organes responsables de la promotion des droits fondamentaux qui sont les acteurs « les mieux passés » compte tenu de leur expertise sur ces questions, et rendre compte à l'Union européenne et peut être également rendre compte, en cas de non-conformité de la Charte des droits fondamentaux dans le contexte de la mise en œuvre des programmes de financement de l'Union européenne.

Enfin, nous négocions encore, en cours de négociation pour que l'Union européenne accède à la Convention des droits de l'homme. C'est une priorité pour le Conseil de l'Europe, mais également par l'UE. Cette accession à la Convention des droits de l'homme par l'Union européenne serait également une étape dans la bonne direction pour la protection dans l'Union européenne des droits fondamentaux.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'ai rapidement passé en revue des instruments qui sont nécessaires pour promouvoir, défendre l'État de droit et la protection des libertés individuelles. Il ne fait aucun doute que ces défis continueront d'apparaître dans l'avenir et que nous devons persévérer dans nos efforts communs en vue de protéger nos valeurs fondamentales. Les instruments dont j'ai parlé sont évidemment les instruments de politique publique qui sont en revues et permanentes. Dès lors, nous nous réjouissons du fait que la CALRE a décidé de faire une résolution sur ce sujet, qui sera aussi pour nous une source à la commission d'inspiration et d'information pour améliorer les travaux dans ce sujet fondamental. Merci beaucoup.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur De Rynck.

Je me tourne maintenant vers l'assemblée et je pense que notre collègue Morera souhaite intervenir. Je lui donne la parole.

M. Morera Catala. - *Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci beaucoup à M. De Rynck pour sa présentation. Effectivement, l'Union européenne a ses principes, ses valeurs, sa loi fondamentale et nous ne pouvons accepter qu'un État les viole comme cela semble être le cas de la part de la Pologne et de la Hongrie.*

Je voulais en profiter pour nuancer un aspect qui m'apparaît intéressant, un thème qui m'apparaît intéressant. Je crois que nous, au sein de l'Union européenne, nous avons agi en montrant un front uni face à l'invasion, l'agression du régime de Poutine au Parlement valencien, à l'unanimité, le jour où l'agression a commencé – le 24 février. Tous les groupes politiques se sont mis d'accord sur une résolution. Ça montre que nous sommes unis pour faire face à cette action qui viole tous nos principes fondamentaux. J'aimerais quand même nuancer et dire qu'il faudrait différencier entre le peuple russe et le régime de Poutine. Je crois qu'il y a 20 000 Russes qui ont protesté et qui sont poursuivis par le régime russe de Poutine. Des milliers de personnes ont quitté la Russie. Je crois qu'il faut différencier le peuple russe du régime criminel et envahisseur de Poutine. Je crois que la Commission le fait et ça me paraît correct. Mais il faut que l'on soit bien clair sur le fait que les mesures que nous prenons au niveau de l'Union européenne ne vont pas à l'encontre des intérêts du peuple russe, mais visent à restaurer la démocratie en Russie. Voilà simplement pour introduire cette nuance.

M. le Président. - La parole est à M. De Rynck.

M. De Rynck, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - *Merci beaucoup. Je pense que M. Moreira soulève un point fondamental et je voudrais juste attirer l'attention de votre assemblée dans ce contexte au fait que nous soutenons financièrement des journalistes russes et aussi biélorusses qui sont en exil et qui travaillent dans des centres de journalisme. L'Union européenne, financièrement, appuie ces journalistes aussi pour que le message passe aussi de leur côté à la population russe. Je pense que c'est un point absolument fondamental.*

5. CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA DÉMOCRATIE RÉGIONALE

Intervention de M. Karl-Heinz Lambertz, Président du Parlement de la Communauté germanophone de Belgique, Membre de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

M. le Président. - Chers collègues, à l'invitation de notre collègue Sonderegger, président de la Chambre des régions, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, j'ai eu l'opportunité de tenir un discours devant la Chambre des régions le 23 mars dernier. En suite de mon intervention, M. Karl-Heinz Lambertz, président du Parlement de la Communauté germanophone de Belgique et membre de notre conférence, a rappelé l'existence d'un cadre de référence pour la démocratie régionale dont les ministres des collectivités locales et régionales du Conseil de l'Europe ont pris acte lors de leur session d'Utrecht en 2009. Je remercie le président Lambertz d'avoir accepté mon invitation à venir présenter aujourd'hui ce cadre de référence qui, bien que non contraignant, pave la voie de l'adoption d'une Charte européenne de la démocratie régionale. Vous avez la parole, Monsieur le Président Lambertz.

M. Lambertz, Président du Parlement de la Communauté germanophone de Belgique, membre de la Chambre des Régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe - *Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je n'aurais jamais soupçonné que ma petite intervention lors de votre passage à Strasbourg aurait eu pour conséquence ma présence aujourd'hui parmi vous, cela me réjouit tout particulièrement. D'abord parce que mon parlement est également membre de La CALRE et que j'ai eu à l'époque de ma présidence du Comité européen des régions, à de nombreuses occasions, la possibilité d'échanger avec vous ou vos prédécesseurs, et parfois même d'autres, dans cette salle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Je dois maintenant vous commenter un petit livre très bien écrit et qui explique pratiquement tout ce qu'il faut savoir sur ce cadre de référence pour la démocratie régionale. Pour ce faire, je dois vous inviter à faire un triple voyage. D'abord, comme M. Marcourt l'a dit, nous nous positionnons maintenant dans le cadre du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Mais ce Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en particulier entretient des relations intimes avec l'Union européenne évidemment, mais aussi avec le Comité européen des régions, et notamment sur la question pour laquelle vous m'avez invité à intervenir. Deuxième voyage : nous sommes ici dans le club exclusif des régions de formule 1, en quelque sorte des régions à pouvoir législatif. Le cadre de référence concerne toutes les régions, quelles qu'elles soient. La grande difficulté étant d'ailleurs de définir ce qu'est une région. J'y reviendrai dans quelques instants. Et puis, troisième voyage : cela me rend un peu nostalgique, parce que j'ai pu un peu assister à cette période quand j'étais membre du Gouvernement de ma région. C'est un voyage dans le temps. Ce dont je vous parle, cela se passe, d'une part, à la dernière décennie du siècle dernier et dans la première décennie du nouveau millénaire, entre 1990 et 2010. Cela ne va cependant pas donner lieu à une intervention d'analyse historique, mais plutôt un rappel de choses qu'il faut absolument savoir – cela sera ma conclusion – si l'on veut aujourd'hui relancer le débat sur une charte de l'autonomie régionale en Europe. Il faut absolument savoir ce qu'il s'est passé au début. Ce cadre de référence est la petite sœur de la charte sur l'autonomie locale, un document adopté en 1985, qui joue un rôle important dans le travail des collectivités territoriales en Europe*

et qui fait d'ailleurs l'objet d'un important dispositif de monitoring où tous les pays membres du Conseil de l'Europe sont régulièrement monitorés pour voir comment ils ont mis en œuvre cette charte. Cette année, le monitoring s'est passé en Belgique. Subtilité sémantique, charte de l'autonomie locale et cadre de référence de la démocratie régionale. Une charte est quelque chose de plus contraignant qu'un cadre de référence. L'autonomie locale devrait conduire tout naturellement à autonomie régionale, mais non, les 20 ans de travail sur cette question ont conduit à un compromis qui a changé le concept d'autonomie régionale en démocratie régionale. Ces deux aspects expliquent tous les débats qu'il y a eu dans les années 90 et les années zéro du nouveau siècle. En 1993, cela avait commencé avec un grand congrès à Genève. On avait eu l'idée qu'il fallait trouver une base plus solide pour définir ce qu'est une région en Europe. Ce n'est pas par hasard que cela s'est passé en Suisse, qui est peut-être l'État fédéral le plus classique que l'on connaît. Puis, au congrès des pouvoirs locaux à Strasbourg en 1997, avec l'appui unanime de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, on adopte un projet de charte de l'autonomie régionale. Tout le monde était sûr que cela deviendrait bientôt une réalité, mais là on s'est fortement trompé. Dès que ces documents ont été sur la table, les États ont commencé à s'en occuper très concrètement. Il y a eu d'importantes résistances, des manœuvres de tout genre. J'ai d'ailleurs pu participer à ce genre de réunion. Il y a des conférences à l'époque, qui existaient encore, des ministres en charge des autorités locales et régionales dans les différents pays. Il y en a eu plus de 15. À Budapest et à Valencia, il y a eu de grands débats sur cette question : va-t-on laisser passer une charte de l'autonomie régionale ? Je ne vais pas raconter qui était contre et qui était pour ni comment des alliances se sont faites, parfois contre nature. C'était quelque chose de très particulier. Je voudrais quand même dire que ceux qui ont posé le plus de problèmes étaient les gouvernements britannique et espagnol, pour des raisons que l'on imagine. Très étonnamment, ils avaient fait une alliance de circonstance avec les Allemands. Le Gouvernement allemand, normalement, aurait dû agir un peu différemment.

Quoi qu'il en soit, au moment de terminer, on arrive à un compromis, on a dit : « Il n'y a pas d'accord ou de consensus pour une charte, donc on fait un cadre de référence et l'on essaie de régler cela une fois pour toutes. » On a alors chargé le Comité directeur pour les pouvoirs locaux et régionaux au Conseil de l'Europe de préparer cela, avec le congrès et avec d'autres. Finalement est venu en novembre 2009 à Utrecht ce document. Un peu comme l'a fait le Conseil des ministres, le Conseil européen avec les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe à laquelle faisait tantôt allusion le président Cordero, on n'a pas approuvé ce cadre de référence, on a pris note de ce cadre de référence et depuis lors, ce cadre de référence existe. On l'utilise dans certaines circonstances, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à Strasbourg l'utilise un peu dans ses monitorings. Mais on n'est jamais allé plus loin pour dire que l'on allait se baser sur ce cadre de référence pour en faire une vraie charte, parce qu'on a toujours senti, depuis cette époque, que ça n'allait pas passer. Néanmoins, je crois qu'il faut un jour se relancer là-dessus et c'est peut être un des objectifs que la CALRE peut mettre sur son drapeau, soutenir également, parce que je crois qu'il y a dans cette Europe, avec cette extraordinaire diversité au niveau des paysages régionaux, une vraie valeur ajoutée à voir un instrument du genre de ce cadre de référence transformé en charte. Pourquoi ? Parce que dans l'évolution de l'Europe, il faudra regarder aussi comment la multilevel governance va se perfectionner, évoluer dans les différents États, sans aller vers des unifications et harmonisations. C'est tout à fait impossible. Chaque État a son histoire, sa tradition, mais il est important qu'il y ait partout un niveau supranational qui corresponde à la structure de l'État et où des responsabilités sont prises en considération. Notre monde ici étant la division 1, si l'on parle de football, parce que nous sommes les régions à pouvoir législatif, mais ça peut aussi fonctionner et cela doit aussi fonctionner ailleurs. Dans ce document, et je vais en rester là, on développe quatre sujets et on fait des suggestions sur l'organisation. C'est très bien expliqué, même si c'est écrit en tout petit. Je ne vais donc pas vous répéter tout cela et je vais juste mentionner les quatre domaines.

Il y a les architectures régionales. Qu'est-ce qu'une région ? Cela, c'est déjà un élément important. Il y a la question des organes. Quels organes faut-il avoir ? Il y a le financement très important et les relations internationales. Juste à titre d'exemple, ce qui est écrit ici sur les compétences me semble fort important parce qu'on dit : « il faut des compétences qui soient garanties dans les constitutions ou dans des lois votées en exécution ». On dit aussi que l'on ne doit pas pouvoir changer ni compétences ni territoire d'une région sans son accord, sans l'avoir interrogée. Dans les finances, par exemple, un autre sujet fort important, on dit qu'il faut qu'il y ait des finances qui soient propres, soit affectées par l'État, mais de préférence des finances qui ne sont pas affectées à des projets. Il faut une liberté d'action, sauf quand les régions exercent des missions déléguées, c'est un principe très important. On dit aussi que les organes doivent être élus, issus du suffrage universel. Et s'il y a des exécutifs, ils doivent être responsables devant ces organes élus, sauf si les exécutifs sont élus eux-mêmes directement, auquel cas ils doivent rendre leur rapport. Ce sont un peu quelques éléments de ce document. Il est fort intéressant. Il sert d'ailleurs parfois aussi de base et de référence pour des rapports qui se font sur des sujets particuliers au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Là, on voit son utilité d'ailleurs très concrètement. Merci beaucoup.

6. GROUPES DE TRAVAIL DE LA CALRE

M. le Président. - Chers collègues, nous avons plusieurs groupes de travail sur de nombreuses thématiques. Nous en arrivons au rapport. M. Enric Morera i Català va s'exprimer et je lui donne la parole.

M. Enric Morera i Català. - *Merci, Monsieur le Président. Je suis le seul membre d'un groupe de travail présent ici, en présentiel. Je tiens à signaler que la précédente assemblée générale de la CALRE de janvier 2021 a renouvelé notre mandat. Nous avons poursuivi notre travail en virtuel, après l'assemblée des Canaries, durant laquelle nous avons procédé au renouvellement de notre groupe de travail. L'année 2021 fut une année durant laquelle nous avons mené des enquêtes, des recherches, sur la base de toute une série de documents de l'Union européenne, pour faire face à la crise du coronavirus.*

Afin d'approfondir notre connaissance par rapport à la situation de la culture en Europe, je tiens à signaler que nous avons un document de référence, celui de la Commission européenne, qui traite d'un nouveau réseau européen relatif à la culture pour les années 2019-2022. C'est un document très ambitieux qui fait référence au cadre culturel de l'Union européenne et qui est extrêmement intéressant ou pertinent pour notre groupe de travail, afin de l'aider à proposer d'améliorer cette initiative de la Commission européenne.

Par ailleurs, nous avons prêté une attention toute spécifique à la COFOE, la Conférence sur le futur de l'Union européenne, qui met en avant toute une série d'idées intéressantes pour le futur de l'Union européenne. Les conclusions de cette conférence, comme vous le savez toutes et tous, s'appuient sur l'approfondissement du caractère démocratique de l'Union, sur le renforcement de la participation et d'autres sujets en dehors des États dans le processus décisionnel et dans les structures institutionnelles, tels que la CALRE les a toujours défendus. En ce sens, notre proposition de travail est tout à fait claire : au cours du prochain trimestre de cette année, nous allons organiser une conférence en présentiel qui recueillera toutes les contributions, tous les apports recueillis des assemblées régionales de la CALRE. Le but est de présenter une proposition pour la prochaine assemblée générale de la CALRE qui, je pense, devrait se tenir à la fin de cette année. Nous avons une richesse d'expériences accumulées par rapport à la diversité linguistique et culturelle, et tous ces éléments issus également de la COFOE.

Je tiens également à signaler qu'il y a toutes les informations concernant le covid et les industries de la création culturelle dans l'Union européenne. De ce fait, notre groupe de travail est flexible, il est à même de s'adapter aux réalités que nous connaissons et dont nous subissons encore des séquelles. Il est disposé à suggérer des propositions par rapport à la culture et aux industries de la création culturelle afin d'enrichir la richesse culturelle et linguistique dans l'Union européenne. C'est un document que nous allons proposer. Nous espérons qu'il contiendra des idées qui contribueront réellement à des améliorations au sein de notre Union européenne. C'est l'un des objectifs de notre groupe de travail.

M. le Président. - Notre collègue Borghetti a demandé la parole et je la lui donne.

M. Borghetti. - *Je souhaitais remercier M. Marcourt pour cette rencontre très riche en propositions et en interventions. En tant que CALRE et en collaboration avec le Comité des régions et les institutions européennes, nous avons beaucoup de matériel pour travailler. Ce qui est important, c'est que nous puissions travailler en harmonie. Nous avons travaillé sur les inégalités dans le domaine de la santé. Bien évidemment, nous avons mis à jour nos travaux en tenant compte des effets négatifs de la pandémie. Durant l'année dernière, nous avons repris toutes les expériences de diverses organisations européennes, toutes les difficultés auxquelles on a dû faire face durant la pandémie. Tout ce que nous avons imaginé avant la pandémie est à présent dans une situation encore plus difficile.*

Pour la plénière de la fin de l'année, nous voudrions rédiger un document afin de porter à votre connaissance les résultats de nos travaux.

Lors d'une réunion à Milan – je remercie d'ailleurs M. Marcourt et tous ceux qui s'y sont rendus –, nous avons pu approfondir avec les experts les effets de la pandémie sur les inégalités dans le domaine de la santé. Il y a beaucoup de prestations qui ne sont pas à la hauteur, il y a des inégalités entre les villes et les zones rurales. Il y a des inégalités entre les personnes jeunes et vieilles. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et tout le monde n'accède pas aux soins médicaux. D'autre part, le vaccin n'a pas été distribué de la même manière dans toutes les régions européennes. Nous allons donner des indications à ce propos, mais je peux déjà vous dire qu'un problème fondamental est de relancer la santé, les soins de santé dans toutes les régions, et pas seulement dans les villes. Nous voulons que la santé ne soit pas simplement impartie aux hôpitaux au moment où c'est réellement urgent, mais que l'on puisse exercer aussi de la prévention sanitaire pour tout le monde, pour tous les âges. Je crois qu'il y a beaucoup de travail que nous allons pouvoir faire ensemble. Indépendamment de mon travail personnel, j'espère que le groupe pourra continuer à travailler de manière fructueuse à l'avenir.

M. le Président. - Comme je vous l'indiquais il y a un instant, le président Zanin ne peut pas nous rejoindre, mais il a enregistré un message vidéo que je vous propose d'écouter.

La parole est à M. Zanin

M. Zanin. - *Cher Monsieur Marcourt, chers collègues, chers invités, je voudrais vous saluer de la part de toute notre région, que je représente avec beaucoup d'orgueil. Je représente cette assemblée législative. C'est pour moi un déplaisir que de ne pouvoir participer à votre réunion de comité permanent de la CALRE, mais, malheureusement, je suis retenu par d'autres engagements sur mon territoire. Je regrette, car c'est une réunion importante. En effet, les réunions entre les personnes sont très importantes, elles sont beaucoup plus riches et utiles que les réunions virtuelles. Cela permet d'établir des collaborations qui deviennent, avec le temps, plus stables. De plus, les thèmes à l'ordre du jour sont très importants et intéressants pour notre assemblée : il y a le résultat de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la transition digitale et la transition environnementale. J'aurais aimé être parmi vous pour pouvoir enrichir mon bagage culturel suite aux débats de haut niveau qui auront certainement lieu au cours de votre réunion.*

Je voudrais rapidement passer au groupe de travail de la CALRE – que j'ai le plaisir de coordonner – sur « Légiférer mieux et évaluation des politiques publiques ». Le thème de la meilleure réglementation est au cœur du débat institutionnel. Il y a quelques jours, le 28 juin, s'est tenue la conférence conjointe entre l'Organisation pour la coopération et le développement économique et la Commission européenne qui avait pour objet : l'évaluation des prestations législatives et leurs capacités pour affronter les défis du XXI^e siècle. Cette thématique d'une meilleure législation fait de plus en plus l'objet de discussions entre le pouvoir législatif d'une part et les intéressés d'autre part. Il faut souligner l'importance de l'implication des intéressés, les familles, les entreprises, les associations, les citoyens. Chacun d'entre nous, dans sa famille, chaque jour, dans son travail ou dans sa vie privée quotidienne ou en tant que consommateur est confronté aux effets de la réglementation de la législation. En tant que participants aux décisions politiques, nous avons le devoir de prendre en considération les contributions de tous les intéressés, de tous les citoyens. Il est important que l'on puisse avoir des données scientifiques auxquelles l'on puisse se fier pour mieux comprendre les problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés et qui vont se manifester dans un avenir proche. Notre fonction est donc de collecter les contributions qui proviennent du territoire pour les transférer dans la législation. Il est important de faire cet exercice de manière approfondie afin que cela ne soit pas juste un pur exercice rhétorique.

Au cours de la 147^e session plénière, le Comité des régions a adopté un avis pour mieux légiférer et unir les forces pour produire de meilleures lois. J'ai eu l'honneur et le privilège d'être le rapporteur de cette session. Il y a quelques semaines, le 17 mai, la commission JURI du Parlement européen a également voté le projet de rapport sur ce thème, avec le rapporteur Falcone. Cela correspond exactement à l'avis du Comité des régions. Certains amendements qui ont été proposés par le Parlement ont été accueillis dans le projet du rapport de la commission JURI, notamment la question de la subsidiarité active, l'évaluation de l'impact territorial et l'impact sur les territoires.

À la lumière de ces développements, je pense que pour poursuivre le travail de notre groupe de travail, nous avons proposé un questionnaire qui est basé sur la dimension régionale de cette thématique. Cette enquête qui, en quelque sorte, a déjà été transmise par le secrétariat de la CALRE à vous tous, veut essayer de participer à ce groupe de travail qui s'est tenu le 12 novembre 2021 et qui est centré sur un travail réalisé par des experts. Je pense qu'il est important d'approfondir la situation et la connaissance du terrain afin de pouvoir analyser et connaître la situation locale et régionale dans le but d'analyser quels sont les outils d'une meilleure réglementation qui puisse appliquer concrètement sur le territoire et les régions membres de la CALRE et quel est le rôle spécifique des assemblées législatives régionales dans ce processus. Nous avons conçu ce questionnaire comme un outil flexible, basé sur quelques demandes et questions ciblées afin de favoriser cet échange et avoir une meilleure connaissance. L'objectif de cette enquête est de comparer les outils, les avantages, les points critiques en termes de qualité de la législation et évaluer également les politiques publiques. Les résultats seront dans un document de synthèse qui permettra de mieux connaître certaines pratiques qui devront être diffusées au sein du groupe de travail et de la CALRE dans son ensemble. Je suis certain que la CALRE pourra montrer son esprit de collaboration réciproque nous caractérisant. Les différents membres vont renvoyer les réponses à ce questionnaire et en comparant nos expériences, nous allons pouvoir faire ce saut qualitatif de législation qui est attendu par les citoyens. Ce n'est qu'en partant des bonnes pratiques partagées au niveau local que nous allons pouvoir, en tant qu'assemblée législative régionale, contribuer à intégrer véritablement les différentes institutions pour pouvoir agir en faveur d'une meilleure réglementation au niveau national et au niveau local.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère pouvoir vous retrouver rapidement en personne. Je vous souhaite un bon travail.

M. le Président. - Voici donc le rapport du président Zanin.

Chers collègues, vous vous souviendrez que nous avons entamé une réflexion sur le caractère permanent de certains groupes de travail. N'ayant pas encore eu l'occasion de consulter l'ensemble des parties relativement à cette question, je vous propose d'y revenir lors de notre prochaine réunion.

7. PRIX DE LA CALRE « ÉTOILES D'EUROPE »

M. le Président. - Chers collègues, le prix de la CALRE « Étoile d'Europe » a été créé en 2016 dans le but de faire émerger les bonnes pratiques et initiatives adoptées par les assemblées membres de la CALRE qui améliorent concrètement un aspect ou un secteur de la vie économique, culturelle ou sociale de leurs territoires et communautés, tout en soulignant l'impact positif des institutions européennes dans les réalités régionales.

Sur décision de notre comité permanent, l'ensemble des assemblées membres de notre conférence ont été invitées à soumettre un maximum de deux candidatures. J'ai le plaisir de vous informer qu'un total de 10 candidatures ont été soumises de la part de neuf assemblées différentes, que je remercie d'ores et déjà pour leur implication dans la reprise de cette opération. Les candidatures ont été déposées sur la plateforme.

Il convient désormais que nous procédions à une sélection parmi ces 10 candidatures. Notre comité permanent ayant suggéré, lors de sa dernière réunion, que l'ensemble des assemblées de la CALRE soient associées au vote, je me permets de mettre à l'honneur trois initiatives. Première initiative : le comité permanent pourrait parrainer, par le biais d'un vote, une première initiative parmi celles n'ayant pas été déposées par l'un de ses membres, cela concerne sept candidatures parmi les 10 déposées. Une seconde initiative pourrait être plébiscitée par l'ensemble des membres de la CALRE, par le biais d'un vote en ligne. Enfin, les citoyens pourraient être invités à mettre en avant une troisième initiative par le biais d'un vote en ligne des assemblées membres, notamment celles ayant soumis une candidature et qui assureraient la promotion auprès de leurs citoyens du prix et, plus globalement, de la CALRE.

La cérémonie de remise des prix pourrait se dérouler en marge de notre assemblée plénière du mois de novembre.

Y a-t-il des réflexions sur cette proposition ? Je n'en vois pas et considère dès lors que votre silence vaut consentement. Je vous remercie.

8. 25E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION D'OVIEDO

M. le Président. - Chers collègues, la date du 7 octobre prochain correspondra au 25e anniversaire de la Déclaration d'Oviedo, qui a fondé notre conférence. Dans ce cadre, j'ai proposé à notre collègue Marcelino Marcos Línas, président de la junte générale de la Principauté des Asturies, l'organisation à Oviedo d'un événement commémorant cet anniversaire.

Les activités suivantes seraient prévues le jeudi 6 octobre : un débat sur le caractère actuel de la Déclaration d'Oviedo, suivi d'un dîner de gala. Pour la matinée du vendredi 7 octobre : une cérémonie de resignature de la Déclaration d'Oviedo, dans la salle même où celle-ci a été signée il y a 25 ans.

Cet événement réunirait notamment les présidents et directeurs des assemblées membres, mais aussi les anciens présidents de la CALRE, les présidents des institutions européennes pourraient également être invités à prendre part à l'événement et, le cas échéant, à prononcer un discours.

Je ne vois personne souhaitant réagir sur cette proposition. Nous agréons dès lors sur celle-ci.

9. SONDAGE « UN SÉNAT VIRTUEL DES RÉGIONS D'EUROPE »

M. le Président. - Chers collègues, j'ai été saisi d'une demande du docteur François Saint-Ouen de l'Université de Genève qui conduit une recherche prospective sur l'idée de sénat virtuel des régions européennes. L'objectif d'une telle plateforme serait de permettre aux assemblées régionales qui le souhaitent d'élaborer en ligne des propositions législatives ou des propositions de modifications juridiques. Parmi les modifications juridiques évoquées, on pourra citer : la soumission à la Commission européenne de propositions législatives et d'échanges avec le Parlement européen sur des propositions d'amendements.

Un bref questionnaire a été rédigé en plusieurs langues – français, allemand, italien, espagnol et anglais – dans le but de permettre aux 72 assemblées législatives membres de la CALRE de donner leur opinion sur cette idée. Le questionnaire est disponible sur la plateforme. Je vous propose de transmettre ce questionnaire à l'ensemble des assemblées membres de la CALRE étant entendu que la gestion des résultats du questionnaire serait assurée par l'Université de Genève. Pouvez-vous accepter ma proposition ? Je vous en remercie.

10. DIVERS

M. le Président. - Chers collègues, je vous propose de terminer nos travaux avec les éventuels points divers. Quelqu'un a-t-il un point divers à évoquer ?

Personne. Merci.

Je vous remercie vivement pour la qualité de vos travaux et je me réjouis de vous retrouver les 17 et 18 novembre prochains à Namur pour notre troisième réunion de l'assemblée plénière, mais aussi le 17 septembre prochain à Namur, dans le cadre des Fêtes de Wallonie si vous souhaitez nous y rejoindre. Enfin, les 6 et 7 octobre prochains, à Oviedo pour la célébration du 25^e anniversaire. Le temps imparti a été légèrement dépassé, mais cela me semble raisonnable au vu de la qualité des exposés et du nombre d'interventions. Je vous remercie et vous souhaite une bonne après-midi.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La réunion est levée.